



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_29_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

SIEMENS SAS – Contrat de maintenance

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec SIEMENS SAS – Tour CB21 - 16, Place de l'Iris - CS 60351, 92040 Paris La Défense Cedex:

Un contrat de maintenance préventive et corrective du système de sécurité incendie (SSI), incluant les vérifications périodiques réglementaires, l'assistance technique et les interventions de dépannage de l'EHPAD Le Clos Besson.

Le présent Contrat prend effet le 1er Janvier 2026, pour une durée de 1 an, renouvelable par Tacite Reconduction pour une durée équivalente.

Le montant annuel de la prestation est fixé à 9 237,55 € HT pour l'année 2026.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 11 mai 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS
Guillaume CARRASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.